



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Février 2014

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Présents : 21

Pouvoirs : - Mme Virginie BERNARD à Mme Françoise COINON
 - Mme Olivia GOURNAY à Mr Dominique LHOMEL
 - Mr Patrick BAILLIEU à Mme Guilaine GAUTHIER
 - Mme Anne LEDET à Mr Gaston LEFRANC

Absents excusés : Mr Alain MAGRIT et Mr Frédéric GARET

Votants : 25

Mr Jean Claude JUDA est désigné comme Secrétaire de Séance.

Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur collaboration pendant ces 6 dernières années. Elle remercie également les conseillers sortants de leur implication pendant ce mandat.

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2013

Le compte rendu est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

POUR : 25

2°) Convention Ebouage Hesdigneul les Boulogne

Comme chaque année la Convention d'ébouage avec la Commune d'Hesdigneul les Boulogne est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Il est demandé à celle-ci de l'approuver et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

POUR : 25

3°) Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais (FDE) Travaux d'effacement des ouvrages électriques

Suite au conventionnement passé avec la FDE (Conseil Municipal du 30 septembre 2013), la commune a sollicité une aide financière pour réaliser des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public situés : Allée des Acacias, Rue Jules Ferry, Rue Haffreingue.



Afin de compléter le dossier et obtenir cette aide financière, il est demandé de compléter et signer les « Conventions de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci- après, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Mr Farrands explique que la demande est faite à l'avance afin de pouvoir bénéficier des subventions par la suite.

Mme le Maire précise qu'une planification sera mise en place avec en priorité l'allée des Acacias, puis la rue Jules Ferry après les travaux.

POUR : 25

4°) Communauté d'Agglomération du Boulonnais – Appel d'Offres achats de bacs à déchets – Groupement de commande

La CAB achète via un marché public en procédure d'appel d'offres, les bacs à déchets destinés à la collecte sélective, de ce fait, celle-ci propose aux communes souhaitant acheter des bacs à ordures ménagères de procéder à un groupement de commandes et ainsi avoir des tarifs intéressants.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer :

- une convention de groupement de commandes avec la CAB,
- ainsi que les pièces du marché et les pièces administratives afférentes aux dossiers.

POUR : 24

ABSTENTION : 1

5°) Communauté d'Agglomération du Boulonnais – Procès-Verbal de la Commission de transfert de charges de l'assainissement en non collectif

Le 20 janvier 2014, la commission d'évaluation de transfert de charges de l'assainissement en non collectif s'est réunie afin d'entériner le calcul des charges transférées à la suite du transfert de cette compétence des 22 communes à la CAB.

Conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux doivent se prononcer, à la majorité qualifiée, sur ce transfert de charges.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur celui-ci.

Mr Joël FARRANDS précise que tout assainissement non collectif sera géré par la CAB.

Mme le Maire indique qu'il n'y aura pas d'impact financier pour la commune.

Mr FARRANDS explique que certains endroits ne seront jamais reliés en collectif.

POUR : 25



6°) Convention location de salle pour les associations

Dans le cadre de la refonte du système des locations de salles de la commune voté lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2012, il est proposé d'étendre le nouveau modèle de convention aux associations louant les salles à titre gratuit.

Il est demandé d'approuver la convention telle que présenté au Conseil Municipal et d'autoriser Mme le Maire à la signer. Cette convention sera valable pour les 3 salles à savoir : Salle de la Cachaine, Salle d'Ecault, Salle du Foyer des Personnes âgées.

Mr LEFRANC remercie Mr JUDA pour le prêt du local au nom des restos du coeur, et précise que les caoutchoucs des tables se dévissent.

Mme PASSEBOSC répond que les Services techniques interviendront et que Mr LHOMEL suivra le dossier.

POUR : 25

7°) Projet régional de santé de l'Agence Régionale de la Santé

Conformément à l'article R. 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Le document suivant est soumis à l'avis du Conseil Municipal :

- le programme régional de lutte contre l'obésité 2014-2018

Ce document est consultable sur le site internet de l'ARS Nord Pas-de-Calais, dans la rubrique consacrée au PRS (Consultations en cours), à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/Projet-regional-de-sante.83414.0.html>

POUR : 25

8°) Convention CIDEFE

Le Centre d'Information de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) nous a transmis la convention relative à la formation des élus de la majorité pour l'année 2014.

Concernant la formation des élus, en 2013, le budget alloué était de 6 500€ répartis ainsi :

- Elus de la majorité : 5 297,50 € soit 81,50 %
- Elus de l'opposition : 1 020,50 € soit 18,50 %

Il convient donc au Conseil Municipal d'approuver cette convention et de reconduire le montant du budget alloué.

**POUR : 23
ABSTENTION : 2**



**9°) Convention de mise à disposition conclue entre la commune et l'Etat
(Direction Départementale des Territoires et de la Mer)**

Par courrier en date du 2 décembre 2013, les services de la Préfecture nous ont sollicités afin de modifier la convention qui nous lie avec la DDTM concernant les autorisations et actes relatifs à l'autorisation et à l'utilisation du sol.

Cela a pour but de retirer des obligations des services de l'Etat l'instruction des Cu a (Certificat d'urbanisme de simple information), les autorisations préalables en cas de pose de clôture et les permis de démolir.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Madame le Maire précise que la CAB créera un poste pour instruire les différents actes en 2015 mais cela aura un coût.

POUR : 25

10°) Subvention exceptionnelle « Les Pêcheurs de la Warenne »

Dans le cadre de la pré-sélection aux Championnats du Monde, qui aura lieu à Vieux Boucau (Landes) fin mai, de l'association communale « les Pêcheurs de la Warenne », il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800€ pour l'association (participation aux frais d'hébergement et de transport).

Madame le Maire précise qu'au même titre que les Océanes, le FJEP Basket ou l'APB les années précédentes, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle aux Pêcheurs de la Warenne.

Monsieur RIVENEZ ne prend pas part au vote.

POUR : 24

11°) Intercommunalité : rapports annuels 2012

Madame le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2011 concernant plusieurs services de la CAB, ceux-ci ont pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le prix et la qualité du service vis-à-vis de l'usager. Ils sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.